

acte publié le 12.05.2023

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 106-2023

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec ENZO PRODUCTIONS

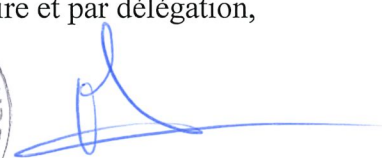
Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec ENZO RPRODUCTIONS domicilié 86/88, rue du point du jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour une représentation de la fanfare « Le Bouillon» rue de la République le jeudi 13 juillet 2023 à l'occasion des concerts de fermeture du festival des Mascarets pour un montant de 2.415.95 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 3 mai 2023

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine